

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change
Inclusion & Handicap Equity

Identifiant d'entité juridique:
969500YLW8UAAN6UIL80

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 72%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 84%**

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le fonds R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity a pour objectif durable principal de favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée sur le handicap. La sélection de valeurs se concentre sur l'intégration de ces défis sociétaux liés à l'inclusion dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi qu'au travers de leurs biens produits et de leurs services rendus.

L'objectif d'investissement est de contribuer à l'objectif de développement durable 8 (« ODD ») des Nations Unies relatif au travail décent et à la croissance économique.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;

- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 90,08% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 72,03% ont contribué à un objectif environnemental, et 83,62% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022 , le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 5,61% . Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 0,00% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental, et 0,00% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Ainsi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Afin de renforcer son caractère durable, le fonds applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, alcool, pornographie, jeux de hasard, tabac, et armement.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

De manière générale, l'intégration des principales incidences négatives dans le processus d'investissement est renforcée par l'exclusion de certains secteurs controversés de par leurs impacts environnementaux et/ou sociaux.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	686,8	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	985,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	985,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	985,5	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	47,58	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	68,27	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	68,27	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	68,27	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	980,75	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,83	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	80,79	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,58	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,82	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation	Secteur F	0,11	GWH/

d'énergie à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,03	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,23	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0	GWH/MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	18,01	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	291,13	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	23,97	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	8,99	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	42,81	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	32,49	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,04	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	Autres	7,75%	Zone euro
Air Liquide Sa	Industrie	3,67%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

Asml Holding Nv	Technologie / Internet	3,31%	Pays-Bas
Merck Kga	Santé	3,23%	Allemagne
TotalEnergies Se	Energie / Services parapétroliers	3,14%	France
Allianz Se-reg	Finance / Assurance	3,07%	Allemagne
Societe Bic Sa	Biens de consommation	2,87%	France
Seb Sa	Biens de consommation	2,44%	France
Axa Sa	Finance / Assurance	2,41%	France
Kbc Group Nv	Finance	2,37%	Belgique
Danone	Biens de consommation / Luxe	2,26%	France
Biomerieux	Santé	2,25%	France
Qiagen N.v.	Santé	2,22%	Pays-Bas
Novo Nordisk A/s-b	Santé	2,17%	Danemark
Astrazeneca Plc	Santé	2,14%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

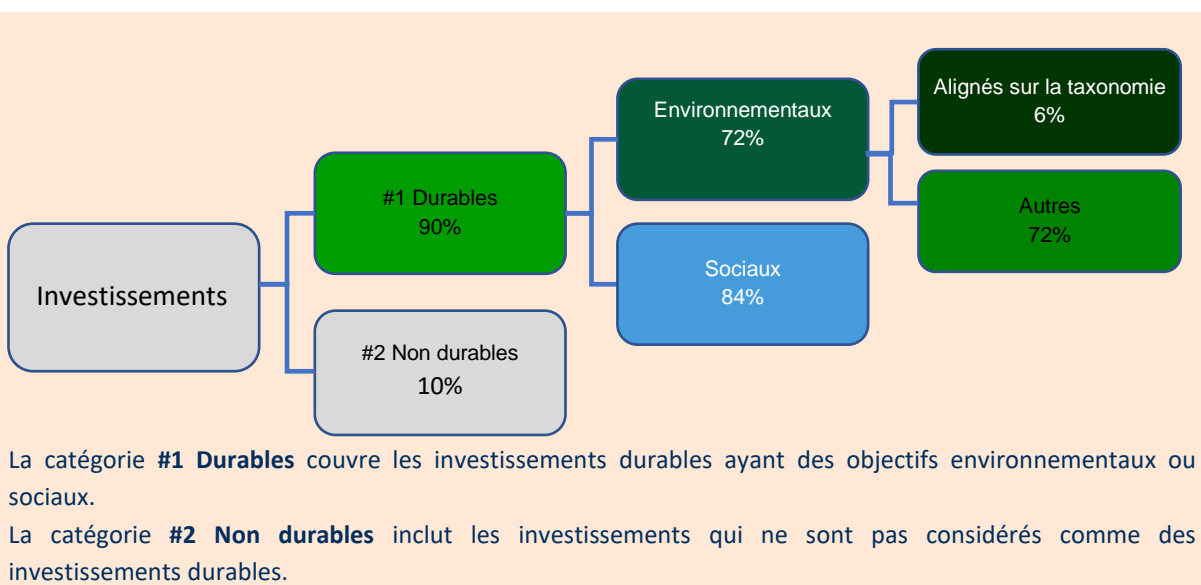
Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	15,70%
Santé	23,50%

Autres	8,00%
Finance	18,60%
Technologie	5,60%
Energie - Produits de base	9,70%
Biens de consommation	13,30%
Télécoms - Services Publics	5,50%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

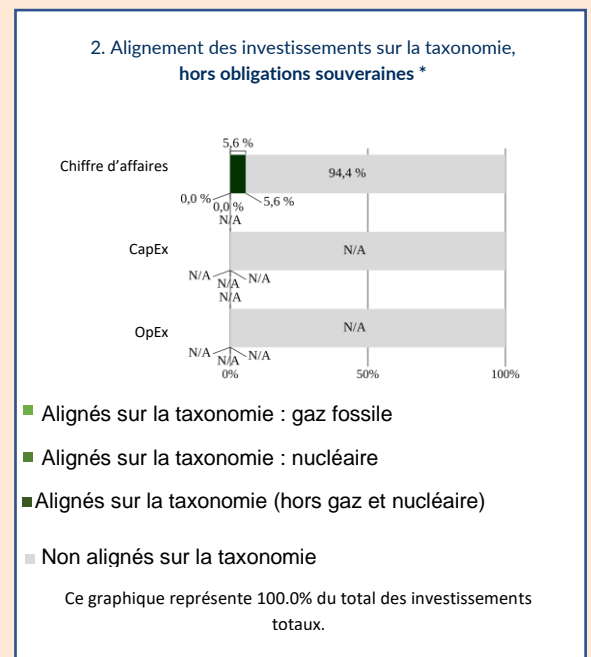
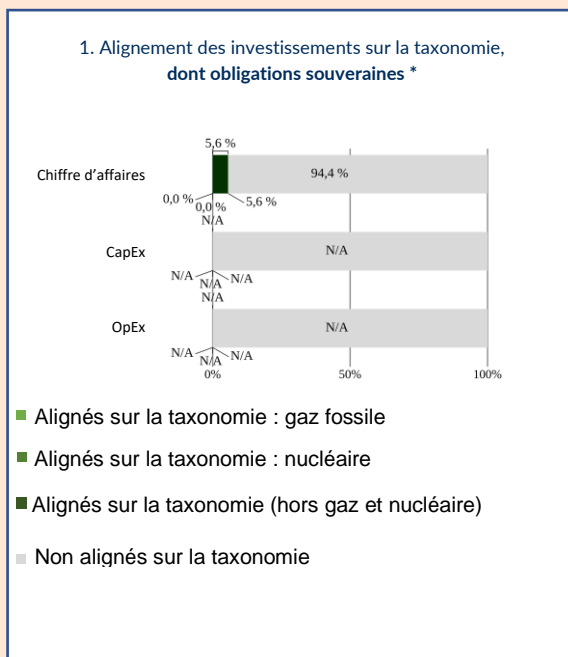
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?


Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 72,03% de l'actif net.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 83,62% de l'actif net.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Au 30/12/2022 , le fonds est investi à 90,08% de l'actif net en investissements durable. Des enjeux techniques liés à quelques données manquantes ou incomplètes auprès de notre prestataire de données MSCI ESG Research, et utilisés dans l'application de notre définition d'investissements durables, ont donné lieu à 1,92% d'émetteurs en attente d'identification comme investissements durables à date du 30/12/2022. Au-delà de ces quelques informations manquantes, l'ensemble des éléments de notre approche durable - politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG - s'applique via les données externes (base de données / recherches) à disposition et l'analyse qualitative interne, garantissant la prise en compte de garanties environnementales ou sociales minimales.

En vertu de l'annexe précontractuelle entrée en vigueur à partir 1er janvier 2023 et instaurant les exigences en matière d'investissements durables, le portefeuille dispose d'un délai pour se mettre en conformité.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

En ligne avec les exigences du label ISR, le fonds dispose d'un rapport de vote dédié, ainsi que d'un rapport d'impact, publiés sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

N/A



R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **8,5**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,8**

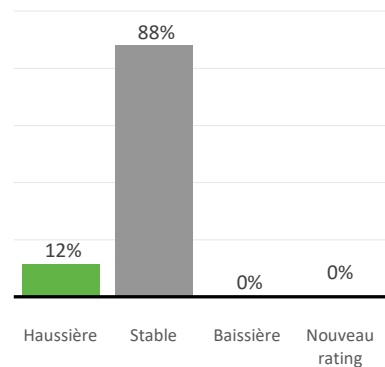
Taux de couverture

Nombre de titres détenus **56**
 Nombre de titres notés **56**



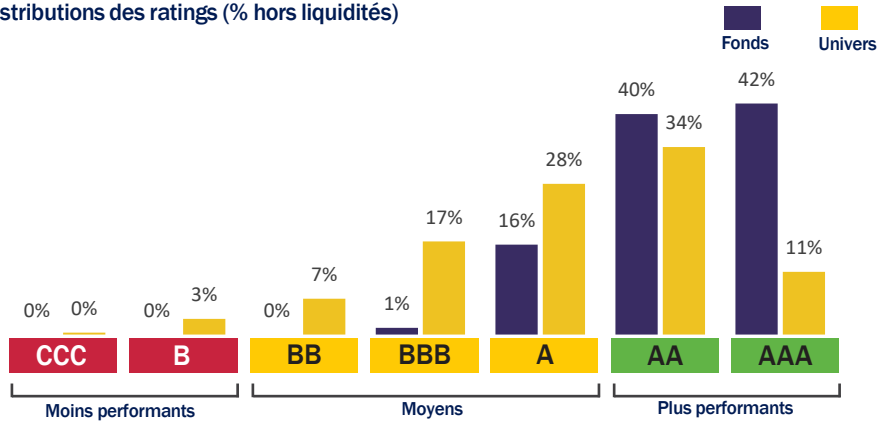
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

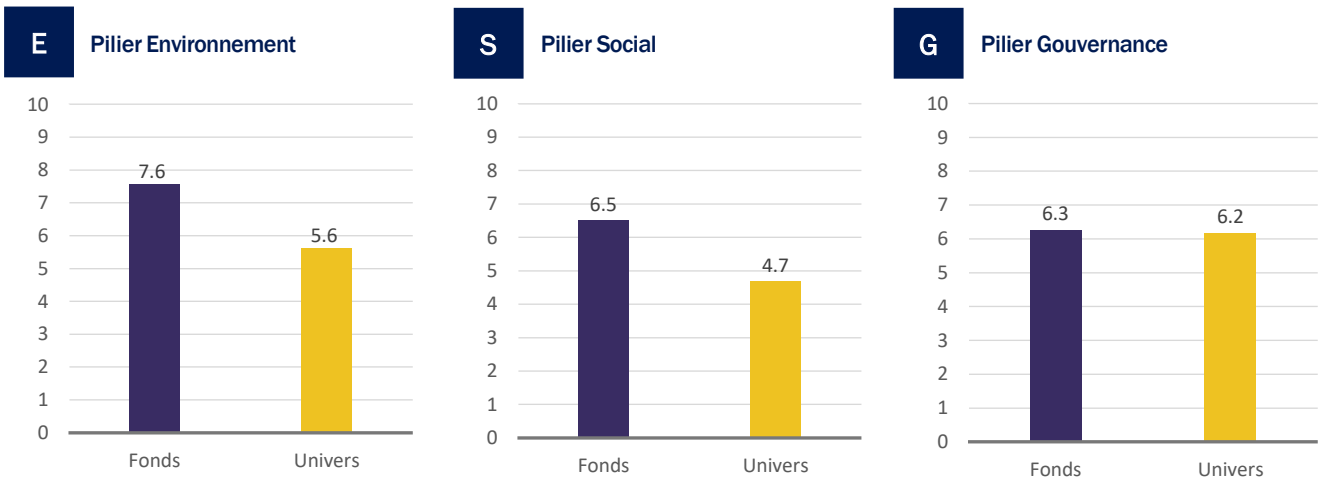
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	3.5%	-	-	-	-	-	3.1%	0.3%	-
Matériaux de base	6.2%	-	-	-	-	-	5.4%	-	0.8%
Services aux collectivités	5.6%	-	-	-	-	-	-	-	5.6%
Industrie	15.7%	-	-	-	-	-	1.3%	9.5%	4.9%
Services aux consommateurs	6.2%	-	-	-	-	-	2.4%	3.0%	0.7%
Télécommunications	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Santé	23.6%	-	-	-	-	1.3%	4.1%	11.2%	7.0%
Technologie	5.7%	-	-	-	-	-	-	0.4%	5.2%
Financières	18.7%	-	-	-	-	-	-	5.9%	12.7%
Biens de consommation	7.1%	-	-	-	-	-	-	2.0%	5.1%
OPCVM	7.8%	-	-	-	-	-	-	7.8%	-
Souverains	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du portefeuille

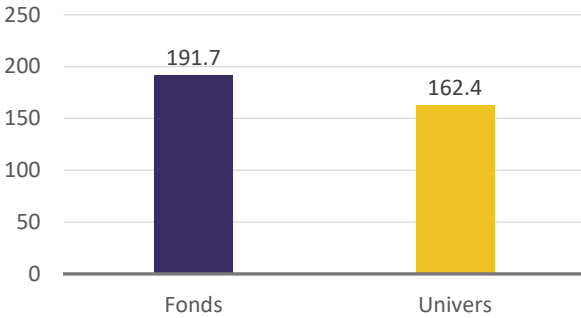
100%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

29,3

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	6.2%	85	44.3%
Industrie	15.7%	39,5	20.6%
Services aux collectivités	5.6%	25,5	13.3%
Top 3	27.5%	150	78.2%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

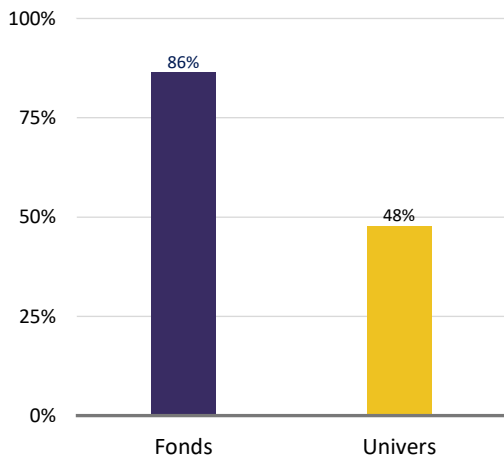
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide Sa	3.7%	A	4,6	6,6	36,4	1558,4	29.9%
Linde PLC	1.8%	A	5,4	4,1	36,3	1519,4	13.9%
CRH PLC	1.9%	AAA	7,9	5,5	36	1373,6	13.9%
Enel SpA	1.7%	AAA	9,1	7,7	55,9	664,4	5.9%
Rockwool International A/S	1.5%	AA	5,5	6,6	1,9	618,5	4.8%
Top 5	10.5%				166,5		68.4%

Note

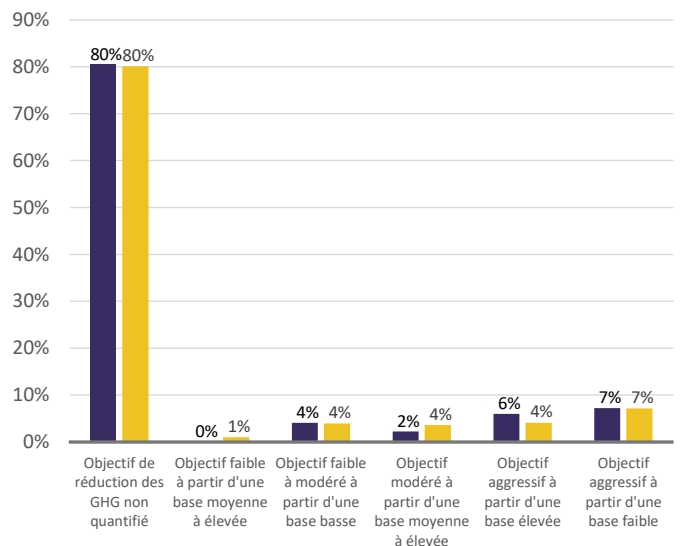
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

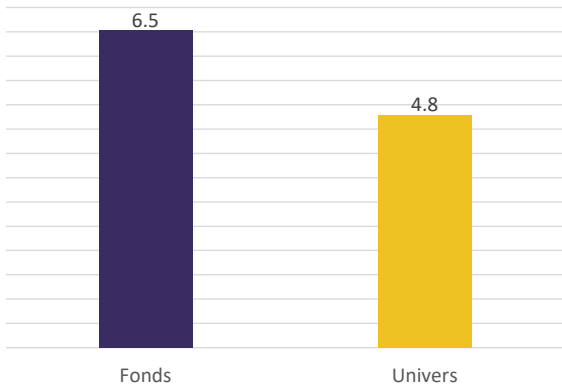


Transition vers une économie bas carbone

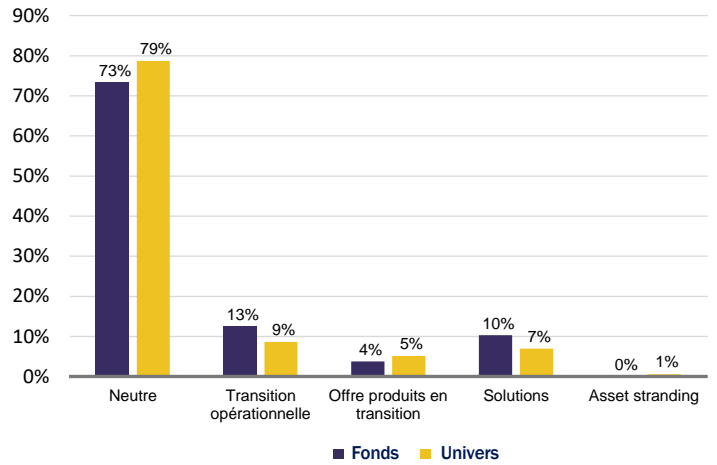
Taux de couverture :

100%

Score de transition vers une économie bas carbone

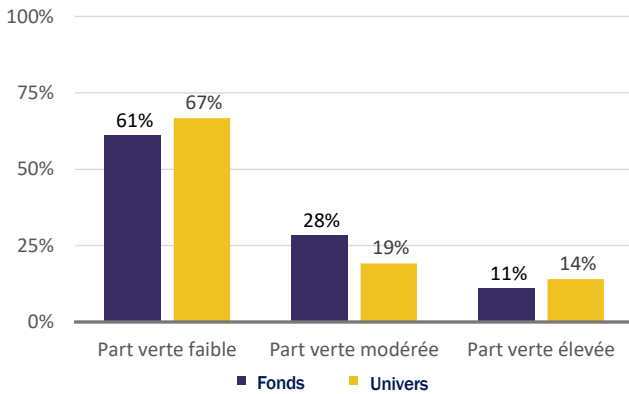


Répartition des émetteurs par catégories de transition

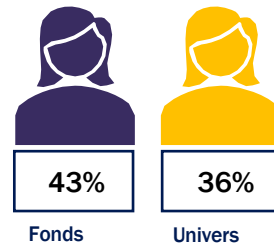


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Air Liquide Sa

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 558

Note Pilier Environnement (/10)

4,6

Emissions (t CO2 / an)

36 365 000

- > Air Liquide a mis en place une stratégie de réduction des émissions de carbone, et le groupe a été félicité pour son action par Climate Action 100+.
- > Objectif de réduire l'intensité de ses émissions carbone de 30% d'ici 2025 (Scope 1&2 vs. 2015) et atteindre la neutralité carbone en 2050 (Scope 1&2).
- > Une stratégie globale de développement des Clean Tech pour toutes les divisions de l'entreprise avec un meilleur positionnement que celui de l'industrie. Air Liquide vise c.50 % des décisions d'investissements industriels (>5m€) soient consacrés à la transition énergétique.
- > Des initiatives visant à augmenter l'efficacité énergétique (+5% dans les unités de production) et l'achat d'électricité renouvelable (+70% d'ici 2025 vs. 2015).
- > 61% des besoins d'électricité du groupe sont issues de sources renouvelables, le nucléaire et de sources à faible émission carbone comme le gaz naturel en 2021.
- > En Juin 2022 Air Liquide a signé avec Vattenfall aux Pays-Bas son plus grand contrat d'achat d'énergie renouvelable à long terme, pour une capacité éolienne offshore en cours de construction d'environ 115MW. Cet accord permettra à Air Liquide de couvrir plus de 30% de la consommation actuelle d'électricité du Groupe au Benelux. Sur sa durée, cela permettra d'éviter l'émission de jusqu'à 3,5 millions de tCO2, comparable aux émissions de plus de 150 000 foyers néerlandais.
- > Les risques d'augmentation des coûts liés à la tarification du carbone ou aux plafonds réglementaires avec 98% de son activité qui est liée au gaz industriel et 55% des actifs du groupe qui sont localisés dans des pays avec des réglementations carbone strictes (France, US)
- > Air Liquide affiche des très bonnes performances sur le Scope 4 (émissions évitées), il est très rare d'avoir ce chiffre de la part des sociétés. 3.6MT CO2 évitées sur ses actifs grâce à l'efficacité énergétique et industrielle des unités de production et 11.2MT évitées chez les clients (différence entre la production de référence sans la solution AL et avec). Le groupe consacre chaque année 100MEuros à la réduction des émissions de CO2 de ses produits ou de ceux de ses clients.
- > Membre du CDP, Air Liquide s'est vu noté A- en 2022 (inchangée sur 2021-2020), supérieure à la moyenne du secteur (B), dans deux catégories : changement climatique et sécurité de l'eau.
- > Air Liquide est membre du SBTi depuis juillet 2019. En 2022, le groupe est devenu le premier de son secteur à obtenir la validation de ses objectifs de réduction des émissions de CO2 à horizon 2035 (well-below 2°C) par la SBTi : (1) réduction des émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 35 % d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2021, (2) réduction de 60% des émissions absolues de GES de scope 3 provenant de l'utilisation de produits à base de combustibles fossiles vendus dans le même laps de temps.
- > Le groupe a annoncé en 2021 la mise en place d'un lien entre le bonus annuel des dirigeants et l'atteinte des objectifs de réduction de CO2 (très rare de voir cela sur une base annuelle), en plus du lien à trois ans plus classique (LTIP).
- > Ambitions dans l'hydrogène : Air Liquide se concentre sur le renforcement de sa position concurrentielle sur le marché de l'hydrogène et sur l'ensemble de la chaîne (production, stockage, distribution et nouveaux usages), l'hydrogène pourrait représenter 18% de la consommation d'énergie mondiale en 2050. Et un hydrogène vert sera un des leviers pour décarboner de nombreuses activités.
- > Développement d'infrastructures de ravitaillement en hydrogène et de piles à combustible à hydrogène pour des applications industrielles et de mobilité. Air Liquide fournit également de l'hydrogène aux raffineries pour la désulfuration.

Objectifs de réduction

Linde PLC

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 519

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO2 / an)

36 310 000

- > Linde a une forte exposition au risque carbone, avec 93% de son CA à partir d'activités à plus forte intensité carbone que ses concurrents et 43% des actifs du groupe qui sont localisés dans des pays avec des réglementations carbone strictes (Allemagne, Australie, USA, UK & Ireland du Nord).
- > Linde est moins bien positionné que ses concurrents mais le groupe est proactif et développe une stratégie globale de réduction des émissions de carbone qui a permis en 2020 une amélioration de sa note MSCI. Lors de sa dernière révision en février 2022, la note de Linde est restée stable (A).
- Objectif de réduire l'intensité des émissions de CO2 de 35% (millions de tonnes de CO2e / EBITDA ajusté) d'ici 2028, à partir de 2018.
- Volonté de doubler ses achats annuels d'énergie renouvelable d'ici 2028.
- Initiatives pour améliorer son efficacité opérationnelle afin de réduire les émissions de carbone. Son intensité d'émission de CO2 (millions de tonnes de CO2e / million de dollars US de ventes) a diminué de 6,1% CAGR entre 2018 et 2021.
- > Linde a une approche ciblée pour développer un portefeuille de produits durables
- Objectif de +50 % du revenu provenant du portefeuille de produits durables d'ici 2028.
- Développement de Clean Tech telles que les carburants à très faible teneur en soufre, les stations de remplissage d'hydrogène et le traitement des eaux usées.
- > Risques d'augmentation des coûts liés à la tarification du carbone ou aux plafonds réglementaires.
- > En décembre 2022, Linde a reçu une note A du CDP pour son approche de la sécurité de l'eau et pour son approche du changement climatique. Linde est l'une des seules entreprises à avoir obtenu la meilleure note pour ces deux domaines dans son secteur.
- > Le groupe est membre de la SBTi depuis mars 2020. En 2022, la SBTi a certifié ses objectifs à horizon 2035 de réduction des émissions de GES ; alignés sur l'objectif d'une augmentation de la température bien inférieure à 2°C défini dans les accords de Paris. Linde s'engage à réduire de 35 % les émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2035, par rapport à l'année de référence 2021.

Objectifs de réduction

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Enel SpA

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

664

Note Pilier Environnement (/10)

9,1

Emissions (t CO2 / an)

55 880 000

Objectifs de réduction

- > Risque carbone bas au sein du secteur : 7% de ses actifs de production exposés à des réglementations carbone contraignantes
- > L'intensité carbone relativement faible par rapport à ses pairs (45% < à la moyenne sectorielle) grâce à un mix énergétique privilégiant les ressources bas carbone : 87% des activités du groupe reposent sur des activités de transmission/distribution et de production d'énergie à partir de ressources peu intenses en carbone (ENR, Hydro, nucléaire).
- > Politique robuste de réduction de l'exposition de ses activités aux risques carbone et de transformation de son modèle économique
- > Un positionnement de bon élève qui se traduit par ailleurs dans la note CDP de A (= 2020) et de 10 chez MSCI vs 7,4 pour l'industrie (carbon emission)
- > La production à base de charbon est passé de 28% du mix à 9% du mix entre 2017 et 2022. Le groupe a avancé sa sortie du charbon à 2027 vs 2030.
- > La génération thermique va passer de 35% du mix à 16% du mix entre 2020 et 2030
- > Les capacités EnR vont passer de 56% du mix en 2020 (49GW) à 80% du mix en 2030 (145GW). 100% en 2040
- > Alignement de la rémunération du management sur les objectifs de durabilité.
- > Décarbonation complète d'ici 2050 et feuille de route avec objectifs intermédiaires, certifiée par la Science Based Targets initiative (SBTi <1,5°C). Enel est la première et la seule entreprise à aligner entièrement les divulgations sur Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark
- > Réduction de 70% des émissions directes de GES/ kWh en 2030 (vs 2017), jusqu'à atteindre 125 g/kWheq.1
- > Engagement de réduire les émissions indirectes d'Enel liées à la vente de gaz naturel sur le marché de détail de 16% d'ici 2030 vs 2017.
- > Enel est investi de manière générale dans le développement de l'hydrogène obtenu par électrolyse avec une production prévue de 120 MW d'ici 2023 et 2GW d'ici 2030.
- > 80 à 90% des capex pourraient être éligibles à la taxonomie européenne.
- > Entreprise pionnière des obligations durables et sustainability-linked.
- > Emission d'un sustainability-linked bond à échéance 2024, indexée sur la réalisation d'un objectif : 55% d'ENR dans la capacité de production totale du groupe d'ici 2021. Le coupon varie en fonction de la réalisation de l'objectif : coupon de 2,65% si l'objectif est atteint et augmentation de 25pb/par an dans le cas contraire

CRH PLC

Intensité carbone (t CO2 / M€ CA)

1 374

Note Pilier Environnement (/10)

7,9

Emissions (t CO2 / an)

36 000 000

Objectifs de réduction

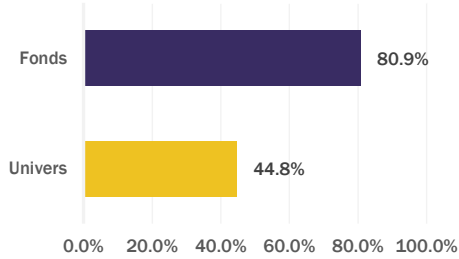
- > Bien que le groupe ne soit pas uniquement présent dans le ciment (81% de ses activités proviennent de métiers moins intenses en émissions que les purs cimentiers), il est clairement le plus avancé au sein des cimentiers dans la réduction des émissions via : (i) l'utilisation d'énergies alternatives lors de la combustion du clinker (ii) et la recherche de solutions de capture du CO2 (ciment hydraté utilisé dans le béton absorbe le CO2) et de stockage.
- > Le béton est aussi sourcé en local, via des circuits courts évitant ainsi des émissions trop importantes liées au transport.
- > La plupart des opérations du groupe recherche des solutions pour réduire la consommation des énergies fossiles et leur remplacement par des énergies renouvelables.
- > Le groupe utilise un prix interne du carbone dans ses projets de développement.
- > Le management est plus impliqué dans ces thématiques que nombre de ses concurrents.
- > Les objectifs du groupe pour 2030 incluent un nouvel objectif de réduction d'émissions de 33% à 520kg CO2/t (vs niveau 1990 de 777kg CO2/t). De plus le groupe s'est récemment engagé sur les SBTi, avec un objectif en deça de 2° pour 2030, et une réduction des émissions de scope 1&2 de 25% d'ici 2030 vs. 2020.
- > Objectif de neutralité carbone dans les activités béton et ciment d'ici 2050.
- > CRH est membre du CDP (note 2022 A- comme en 2021, en amélioration sur B en 2019) et engagé SBTi avec un objectif "well below 2°".

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Indicateurs impacts

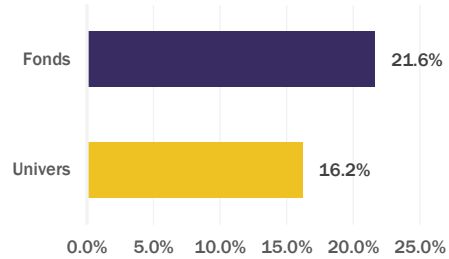
Programmes diversités *



Ecart

+36,1%

% femmes cadres dirigeants *



Ecart

+5,4%

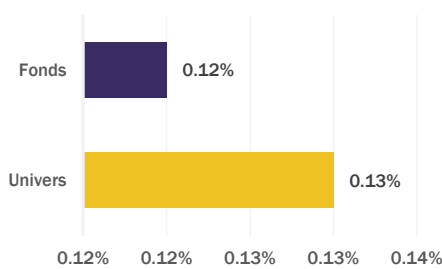
Taux de couverture du portefeuille : 92%

Taux de couverture de l'univers : 74%

Taux de couverture du portefeuille : 92%

Taux de couverture de l'univers : 81%

% accidents mortels



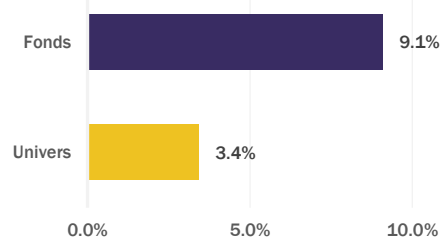
Ecart

-0,01%

Taux de couverture du portefeuille : 92%

Taux de couverture de l'univers : 81%

Soutien aux communautés locales



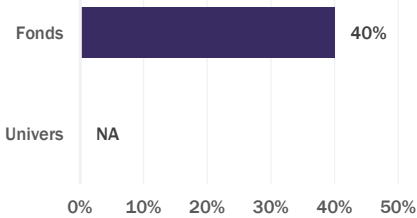
Ecart

+5,7%

Taux de couverture du portefeuille : 92%

Taux de couverture de l'univers : 81%

Questionnaire : politique personnes handicapées

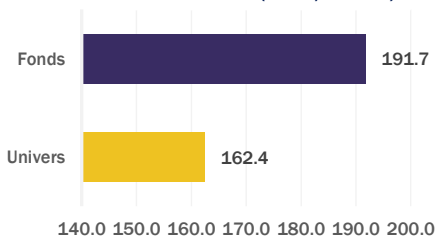


Ecart

NA

Taux de couverture du portefeuille* : 94%

Intensité Carbone (tCO2/MCA€)



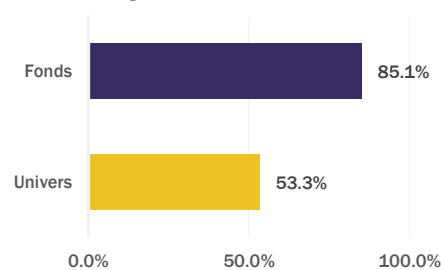
Ecart

+29,3

Taux de couverture du portefeuille : 99%

Taux de couverture de l'univers : 75%

% signataires UNGC



Ecart

+31,8%

Taux de couverture du portefeuille : 92%

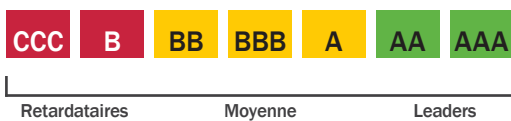
Taux de couverture de l'univers : 59%



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Elevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Glossaire

Type d'actifs modélisables par une notation ESG

Les actions, les obligations (privées et souveraines), les convertibles, les fonds de multi gestion classiques (sous réserve qu'au moins 50% des titres détenus dans les fonds disposent d'une notation ESG).

Type d'actifs modélisables par le calcul de l'intensité carbone

Les actions, les obligations (privées uniquement), les convertibles, les fonds de multi gestion classiques (sous réserve qu'au moins 50% des titres détenus dans les fonds disposent d'une notation ESG).

Les indicateurs d'impact

- Sauf précision contraire, le calcul des indicateurs impact est rebasé sur 100 en fonction du taux de couverture obtenu sur le portefeuille étudié.
- Les taux de couverture des portefeuilles et de l'univers seront systématiquement mentionnés.

Indicateur impact : Intensité carbone

cf. définition précédente

Indicateur impact : % Signataires des UN Global Compact

Le Global Compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Sources d'informations : *Bloomberg (avec un décalage d'un an).*

Indicateur impact : % des femmes au sein de l'entreprise

Correspond au pourcentage de femmes employées au sein de la société.

Sources d'informations : *Bloomberg.*

Indicateur impact : % de membres indépendants au conseil d'administration

Pourcentage des membres du conseil d'administration qui répondent aux critères d'indépendance communément établis.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research, Bloomberg.*

Indicateur impact : Programmes diversités

Existence de programmes visant à faciliter la diversité au sein des salariés de l'entreprise, sur des aspects tels que le genre, la religion, l'origine ethnique, etc

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : % femmes cadres dirigeants

Présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise en pourcentage par rapport au nombre total d'employés dans l'entreprise.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : % accidents mortels

Pourcentage d'accidents mortels survenus sur le lieu de travail calculé en nombre d'accidents par rapport au nombre d'employés dans l'entreprise sur un an.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : Soutien aux communautés locales

Existence de développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins Locaux.

Sources d'informations : *MSCI ESG Research*

Indicateur impact : Politique inclusion personnes handicapées

Existence ou non de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Cet indicateur a été obtenu à l'aide d'un questionnaire envoyé par Rothschild & Co Asset Management Europe aux entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Le résultat est fourni en pourcentage de l'actif du portefeuille et le taux de couverture correspond au taux de réponses de la part des entreprises.

Sources d'informations : *Rothschild & Co AME*



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

• Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »
- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

• Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com